AR Prefecture
043-200073401-20230628-2023064-DE
Reçu le 06/07/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2023. 064**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 19/06/2023

Membres en exercice : 43 présents : 23 Votants : 28 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 28

SEANCE du 28 Juin 2023

L'an deux mille vingt -trois le Mercredi 28 avril à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Chadron.

Membres présents : Bruchet Corinne, Roudil Aymeric, Brun François, Chorliet Christian, Aubry Alexandre, Fargier Jean-Marc, Massebeuf Jean-Claude, Dessalces-Bonnet Laurence, Bresselle Pierre, Sagueton Stéphane, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Loucao Elisabeth, Chambon Jean-Luc, Sabatier Jean-Pierre, Delmas Françis, Defay André, Mourlevat Marie-Agnès,Ferret André, Sivet Martine, Delaigue Stéphanie, Allary Jean-Pierre.

Procuration de : Mauté Annie à Bresselle Pierre, Behar Daniel à Ferret André, Veysset Marie-Christine à Mourlevat Marie-Agnès, Abrial Raymond à Allary Jean-Pierre, Cabanes François à Sivet Martine

Secrétaire de séance : Roudil Aymeric

OBJET : Maison du fin Gras : Régularisation de propriété

Le Président rappelle que des travaux vont sont engagés par la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal sur le bâtiment de la Maison du Fin Gras, à Chaudeyrolles.

À cette occasion, il a été constaté que le bâtiment n'est pas cadastré, et qu'il est construit sur de la voirie communale.

Cette situation pourrait s'avérer bloquante, et implique une régularisation en termes de propriété foncière.

Un document d'arpentage a été réalisé, afin de détacher l'emprise du bâtiment du domaine public.

La commune de Chaudeyrolles, par une délibération prise lors du conseil du 9 juin 2023, propose de céder la parcelle de 99 m² ainsi détachée à la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal pour un euro symbolique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20230628-2023064-DE
Reçu le 06/07/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

Les frais de bornage et d'acte seront à charge de la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la cession de la parcelle provisoire et autorise le Président à signer tout document nécessaire à cette régularisation en faveur de la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal.

Le président, Jean Marc FARGIER



Annexes :

- Plan provisoire pour division
- Délibération du conseil municipal de Chaudeyrolles

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture

043-200073401-20230628-2023064-DE
Reçu le 06/07/2023